



COMMUNIQUÉ

Durant le deuxième semestre de l'année 2018, Jet Contractors a fait l'objet d'un contrôle fiscal traitant l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu pour les exercices 2014 à 2017, et la taxe sur la valeur ajoutée pour les exercices 2013 à 2017.

A l'issue de ce contrôle et suite aux échanges tenus avec l'administration fiscale, un protocole d'accord a été conclu avec la Direction générale des impôts pour un règlement d'un montant définitif de 14 millions de dirhams.

L'impact de cette charge exceptionnelle viendra atténuer le résultat net prévisionnel consolidé 2018, qui s'établirait à 128 millions de dirhams au lieu de 142 millions annoncé dans la note d'information relative à l'augmentation de capital de décembre 2018, tout en s'inscrivant en hausse d'environ 18% par rapport à l'année 2017.

Par ailleurs, Jet Contractors confirme les perspectives du Business Plan présenté dans la note d'information relative à l'augmentation de capital.